

## MALPASSET

2 décembre 1959 : Rupture du barrage de Fréjus

### C'ÉTAIT UN ATTENTAT TERRORISTE !

Le 2 décembre 1959, le barrage de Malpasset, dans le département du Var, dans le sud de la France, a cédé. Il était l'un des plus modernes de son époque et n'avait pas encore cinq ans lorsque la catastrophe se produisit le jour même où son remplissage se termina. Un raz-de-marée de 40 mètres de hauteur se déversa dans la vallée, ensevelit la petite ville de Fréjus, et emporta arbres et maisons. 423 personnes moururent ce jour-là dans ce qui fut l'une des plus grandes catastrophes civiles françaises du XX<sup>ème</sup> siècle.

Dans une séquence d'à peine une minute lors d'un documentaire d'*Arte* portant sur le difficile rapprochement franco-allemand diffusé le 22 janvier 2013, une thèse fut diffusée, quasiment au détour d'une phrase. La cause de la rupture du barrage de Malpasset ne serait pas une catastrophe naturelle, comme cela fut affirmé des décennies durant, mais un attentat commis par des terroristes algériens. Des militants du *Front de Libération Nationale (F.L.N.)* auraient fait sauter le barrage !

Quel choc ! Quelle thèse terrible !

Et pourtant cette thèse m'apparut instantanément crédible ; comme si je me rendais compte que, finalement, j'avais toujours su que l'on nous avait menti. Plus de soixante ans après la catastrophe, et malgré les efforts conjugués du futur gouvernement algérien et du gouvernement français pour dissimuler l'acte terroriste, des traces de cet attentat, des documents de l'époque subsistaient dans les archives des services secrets allemands d'où elles avaient été exhumées par des historiens.

Jusqu'à cet instant, le déni avait été tel qu'il était impossible de l'affronter. Et là, d'un seul coup, la construction mentale que j'avais inconsciemment bâtie s'était effondrée. J'étais libre de regarder l'évènement en face. Et d'amener les autres à le voir.

### La catastrophe telle que je l'ai vécue

J'avais quatorze ans quand le drame se produisit. Ce soir-là, dans notre maison cannoise, nous attendions le retour de mon père qui livrait des colis de parfumerie de l'entreprise familiale *Brun et Barbier*, dans le Var, de l'autre côté de l'Estérel.

L'autoroute était alors en construction, et il fallait alors emprunter la route sinueuse de l'Estérel que l'on peut toujours utiliser aujourd'hui, juste après le péage de Fréjus, et qui tortille jusqu'à Mandelieu.

Mon père était en retard. Il aurait dû regagner la maison au plus tard vers vingt heures. Et il était déjà vingt-trois heures ! Nous commençons à nous inquiéter. Il finit par arriver vers minuit dans un état de surexcitation et nous donna les toutes premières informations.

Il avait été dérouté à cause d'un événement hors du commun. La route nationale 7 était barrée par l'armée ! De nombreux véhicules militaires convergeaient vers Fréjus. Pour rejoindre Cannes, il fallait alors faire marche arrière, retourner vers Le Muy, prendre la route de Draguignan, et passer par Grasse.

Agglutinés autour de notre poste de TSF, nous avons attendu afin d'en savoir plus. C'est là que nous avons appris, en écoutant *Radio Monte-Carlo*, la nature de la catastrophe et l'ampleur du terrible sinistre. La détresse des victimes et l'organisation des secours accaparaient les esprits et remplissaient la presse qui leur consacrait tous ses efforts.

À partir de là, et malgré mon jeune âge, après des récits tous plus tragiques les uns que les autres, j'ai toujours attendu la désignation des responsables et la mise en œuvre de la Justice. Qu'un tel désastre soit le fait d'une cause naturelle imprévisible m'apparaissait inconcevable. Je découvris plus tard que je n'avais pas été le seul à avoir rejeté cette idée d'instinct...

Les années passèrent...

Pour moi, les interrogations, si elles étaient latentes, n'avaient jamais disparu. Je n'ai pas gardé le souvenir de compte-rendu d'un procès qui n'avait guère mobilisé la presse, et qui, de toutes les façons, avait conclu à un « *piège de la nature* » et à l'absence de toute responsabilité humaine...

La thèse diffusée par le documentaire d'*Arte* n'a pas seulement provoqué un choc chez moi ; d'innombrables personnes se sont demandées si cela pouvait être la vérité, des éclaircissements et des preuves ont été demandés. La presse française resta prudente : un article d'*Emmanuel Berretta* dans *Le Point* et une page dans *Nice-Matin*.

*Arte* retira le documentaire... jusqu'à nouvel ordre... On voulait d'abord le « *vérifier* ». Le silence s'installa et la vague d'indignation retomba. Mais j'étais convaincu d'avoir enfin l'explication de cette catastrophe. J'ai continué mes propres recherches pour confirmer cette thèse...

L'une des raisons pour lesquelles j'éprouve la nécessité de briser la conspiration du silence qui entoure la catastrophe de Malpasset, c'est que j'ai été moi-même victime d'actes terroristes.

Entre 1975 et 1990, alors que j'étais pharmacien en Corse, à Petreto-Bicchisano, ma pharmacie fut plastiquée à plusieurs reprises. Je participais à la création de l'*Association des Victimes du Terrorisme en Corse (A.S.A.V.T.)*. Le Président de cette association, le vétérinaire *Jean-Paul Lafay*, fut assassiné dans la nuit du 16 au 17 juin 1987 en sortant des studios de *France 3 Corse* où il venait de défendre la cause des victimes au cours de l'émission très suivie « *Confronti* ».

Déjà, en 1984 face à un juge d'instruction qui m'opposait la raison d'État quand je voulus déposer plainte, puis au juge antiterroriste qui perdit le dossier concernant *Jean-Paul Lafay*, j'ai très vite eu des raisons de douter de l'intégrité de la magistrature confrontée au terrorisme. Quant aux risques auxquels je m'expose en prenant la parole je n'en ignore rien non plus. Je quittais la Corse en 1990.

FRANCE

TERRORISME

## Corse : l'histoire d'un chantage

Le Dr Jean-Paul Lafay, qui a été assassiné le 17 juin dernier à Ajaccio, était une cible symbolique : il présidait l'Association d'aide aux victimes du terrorisme en Corse. Celle-ci vient d'être son nouveau président, le patron d'une entreprise de déménagement. Vincent de Petriconi, un Corse, « Il fait que l'association s'ouvre, que des non-continentaux y participent plus activement », explique Thierry Cazon, l'ancien bras droit de Jean-

Paul Lafay, toujours vice-président de l'association. Cazon, père de deux enfants, pharmacien depuis onze ans à Petreto-Bicchisano, est l'un de ces continentaux qui refusent de quitter l'île. Malgré les plastiquages dont il a été victime. Malgré les chantages. Malgré les menaces de mort. Il explique à L'Express pourquoi il veut continuer à se battre : « Si je n'ouvre pas la bouche quand il y a mort d'homme, quand parlerai-je ? »



Thierry Cazon (à droite) portant le cercueil de Jean-Paul Lafay.

L'Express : *Votre association est-elle dirigée contre les « nationalistes » ?*  
**Thierry Cazon :** C'est ridicule. Nous sommes là pour aider les victimes. Un point, c'est tout. Le nationalisme, c'est un problème politique. Et l'association ne fait pas de politique. Dire que nous serions antinationalistes ou d'extrême droite serait pure calomnie. Mais ce n'est pas un hasard : toutes les victimes ont été calomniées. Cela fait partie de la technique des terroristes et de ceux qui les légitiment. On laisse planer un doute sur la moralité des gens. Puis on les plastique. Et on les pousse au départ. Je respecte les idées des indépendantistes. Qu'ils respectent les nôtres. Qu'ils cessent d'imposer la loi de leur minorité par la violence !  
 — *Combien d'adhérents votre association regroupe-t-elle ?*  
 — Une centaine. Je le sais, c'est peu au regard des 5 000 attentats qui ont eu lieu sur l'île depuis dix ans. Mais les gens ont peur. On ne sait pas combien de personnes ont accepté, pour avoir la paix, de payer ce que l'ex-F.I.n.c. appelle l'« impôt révolutionnaire ». On connaît, en revanche, ceux qui refusent de payer : ils sont plastiqués. Sans compter qu'une cin-

quantaine de nos adhérents ont déjà rejoint le continent. Nous les aidons à partir quand ils le souhaitent. Nous les aidons aussi à rester. Mais que faire lorsqu'on reçoit un jour une lettre signée « F.I.n.c. » et libellée en ces termes : « Notre patience n'étant pas infinie, nous avons pris la décision de vous laisser un délai de deux mois pour quitter l'île. Passé ce délai, vous aurez le privilège d'être placé en tête de liste de nos éliminations physiques. » Que faire ? Des enseignants, des fonctionnaires demandent, alors, leur mutation...  
 — *Si vous étiez enseignant, seriez-vous encore en Corse ?*  
 — Probablement pas. Il faut être fou pour rester. Ce n'est pas normal de vivre en état de menace permanent. Mais je suis ici chez moi. Le village me soutient. Si je pars, je perds tout. J'aime la Corse. Ils ont pourtant tout fait pour m'obliger à fuir. Avant de me plastiquer, ils m'ont proposé de vendre et de partir sans bruit. J'ai refusé. Le chantage a commencé. A la pharmacie, j'ai pris une associée corse. Six semaines après, elle m'a fait dire : « Foutez le camp. Vous n'êtes plus chez vous. » Devant mon refus d'obtempérer, elle est partie. En me traitant devant les tribunaux. L'ex-F.I.n.c. est très fort : il bénéficie de relais dans toute l'administration. Des fonctionnaires sont complices. D'autres sont morts de trouille. Vous ne savez pas ce que c'est que le terrorisme ! Quand on a voulu me taxer de 50 000 Francs, j'ai tenté de porter plainte. Le juge a répondu à mon avocat : « Au nom de la raison d'État, je vous interdis de porter plainte. » Chaque fois que j'ai été plastiqué, j'ai subi un contrôle de l'Urssaf, comme pour aggraver la situation. Lafay aussi, lorsqu'il était à l'hôpital, a été l'objet d'un contrôle fiscal. Je suis allé à Ajaccio voir l'inspecteur des pharmacies pour lui demander assistance. Il a insisté : « Partez, monsieur Cazon. Des gens très importants veulent votre départ. » J'ai parfois senti une peur viscérale. Au point qu'un jour je n'ai pas osé assister à l'enterrement d'un ami assassiné. Le matin même, j'avais reçu un coup de téléphone : « Tiens-toi tranquille. Ça pourrait t'arriver. »  
 — *Diriez-vous que la situation empire ?*  
 — L'État semble réagir. Avec dix ans de retard. Les élus paraissent se réveiller, après avoir laissé l'île s'enlanger dans un clanisme hypertrophie. Mais quand sortira-t-on vraiment du double langage ?  
**Propos recueillis par Jacqueline Remy.**

28

L'EXPRESS du 10 juillet 1987

Effectuant une nouvelle visite du site de Malpasset dès le début de mes recherches, je tombai sur une contradiction flagrante, la première d'une longue série :

Je découvris, le long du parcours touristique actuel, des plaques d'information récentes qui faisaient l'éloge d'**André Coyne**, l'ingénieur français des *Ponts et Chaussées* qui avait conçu un barrage dont la rupture, donnée comme accidentelle, avait causé plus de quatre cent morts !

Si la catastrophe avait découlé du mauvais choix du site, comme cela a été avancé, cela aurait dû entraîner la pleine responsabilité de l'ingénieur qui avait conçu le barrage. Responsabilité qu'il avait d'ailleurs revendiquée avant que la catastrophe ne se produise. Et la présence de ces plaques d'information serait inconvenante au plus haut point !

A contrario, ces plaques d'information pourraient passer pour une tentative de réhabilitation posthume d'un homme empêché par la raison d'État de défendre sa réputation professionnelle. Son décès, moins de huit mois après la tragédie, est peut-être la raison de son incapacité à le faire, tant devant la Justice que devant les habitants de Fréjus.

Afin de vérifier le bienfondé des interrogations soulevées, je recherchai documents et livres relatant la tragédie de Malpasset. Notamment, je me procurai les deux livres relatant la vie de **Richard Christmann**, alias « **Markus** », l'espion du **B.N.D.**, le *Service fédéral de renseignement allemand*, dont il était question dans l'émission diffusée par *Arte*.

Citons d'abord le livre « *Im Schatten des Dritten Reiches* » (*À l'ombre du troisième Reich*) par **Matthias Ritzl** et **Erich Schmidt-Eenboom**, Ch. Links 2011, les deux historiens à l'origine de l'émission diffusée sur *Arte* :

*« Deux autres variantes du terrorisme par explosif ont été mises en œuvre : Premièrement, cinq dépôts de carburant et raffineries ont été dynamités dans le sud de la France. « On se souvient de ces incendies brutaux, qui ont fait sensation dans le monde entier à l'époque. Le **B.N.D.** a toujours été informé à l'avance des préparatifs, des plans, etc ; note rétrospectivement **Christmann**.*

*Le fait que non seulement le résident du **B.N.D.** était au courant des plans d'attaque, mais qu'il en a également informé les dirigeants de **Pullach**, est prouvé par le message que **Christmann** a envoyé à **Giskes** (son supérieur) le 25 août 1958 : « Dès qu'une certaine accalmie se sera produite, les projets de centrale hydroélectrique et de barrages seront abordés. De plus, dans quelques mois, le niveau de l'eau sera plus favorable. ».*

Nous constatons que la catastrophe de Malpasset se produisit le jour le plus favorable pour un attentat. La pluie elle-même s'étant mise de la partie en provoquant la montée rapide du niveau de l'eau jusqu'à atteindre le sommet de l'ouvrage, hauteur idéale pour faciliter la logistique d'un attentat.

*D'autre part, l'**A.L.N.** envisageait la destruction de barrages au moyen d'engins explosifs [au détonateur] actionnés par de l'air comprimé... « Après qu'un attentat contre un petit barrage dans le sud de la France n'ait été qu'un succès partiel, mais ait fait de nombreuses victimes, toutes les mesures de terreur ont été arrêtées sur ordre du groupe autour de **Ben Bella**, qui était encore emprisonné à l'époque » écrit **Christmann** pour décrire la fin de la série d'attentats [...] Cette attaque fait probablement référence à la rupture d'un barrage près de Fréjus, dans le sud de la France, le 2 décembre 1959, qui a fait 423 victimes mais qui est toujours considérée comme une catastrophe plutôt que comme un acte de terrorisme. Après cet attentat, **Ben Bella** était d'avis qu'il fallait mettre fin à tous les actes de terrorisme pensant qu'ils nuisaient plus à la cause algérienne qu'ils ne l'aidaient. Cependant, sa directive, transmise par l'intermédiaire de son avocat parisien, ne rencontra pas l'approbation de l'aile radicale du **F.L.N.** autour de **Boumediene** et **Chabou** (réf. 194, documents des archives en possession de **Roger Faligot**).*

Note de référence 194 : Cf ; **Christmann, Richard** ; Programm der Sabotageaktionen der « **A.L.N./F.L.N.** ». (1959/1961), Francfort-sur-le-Main, sans année. ». (**Ritzi, Eenboom** : pages 185/186, traduction par l'auteur).

Citons ensuite « *Markus espion allemand* » par **Roger Faligot**, Éditions Messidor 1984. Le livre de **Roger Faligot** relate, entre autres choses, la relation de **Christmann**, alias « **Markus** », avec le **F.L.N.** et l'**A.L.N.** à Tunis :

*L'appui apporté par **Markus** aux algériens se diversifie [...] puis, au lendemain de la bataille d'Alger, selon les dépêches de l'époque à la demande de **Boumendjel**, il envisage la mise au point d'un plan de sabotage et de terreur à grande échelle. [...] C'est ce genre de programme qu'en 1959, les services techniques et la section sabotage du **B.N.D.** étudient pour le compte de **Markus**. Somme toute, il rappelle ses activités dans la Sarre cinq ans plus tôt.*

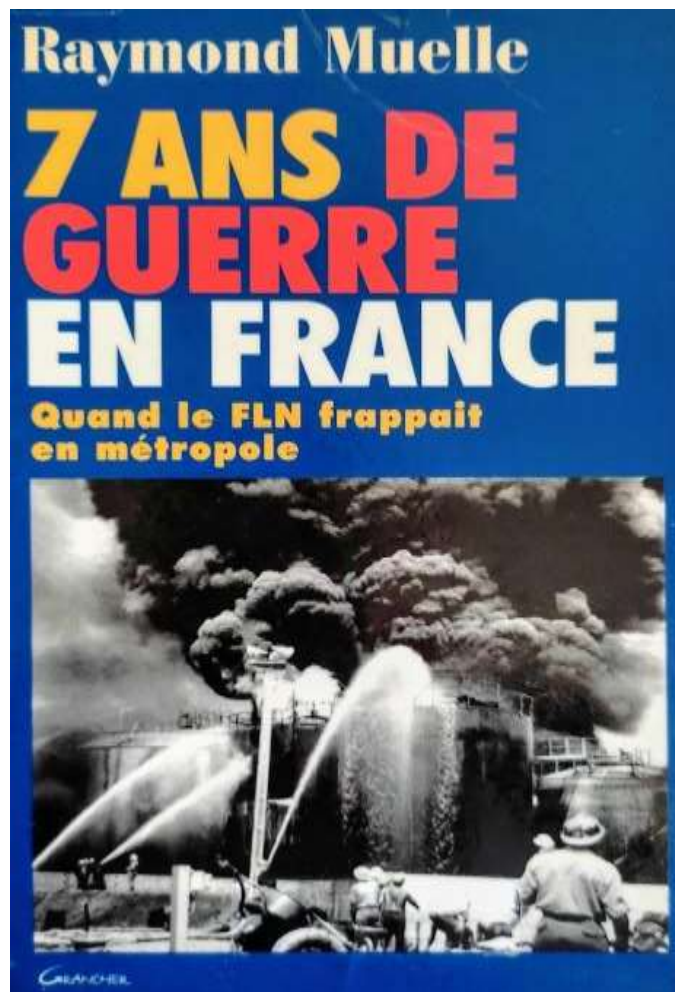
*L'allemand remet aux algériens un dossier détaillé aux axes suivants :*

- 1. Confection et emploi de cocktails Molotov conformément aux besoins énoncés.*
- 2. Destruction de carburants et de raffineries.*
- 3. Démolition de barrages par explosifs.*
- 4. Travail de renseignement pour établir dans quelles villes il est plus aisé de détruire les canalisations d'eau.*
- 5. Destruction des lignes d'approvisionnement d'eau dans les grandes villes.*

*Nota bene : ces opérations ont le mérite de terroriser la population dans son ensemble sans pour autant frapper des victimes civiles par des moyens militaires. [...] Dans le sud de la France, cinq objectifs précis auraient un retentissement considérable. Le projet **Markus** est assorti de multiples méthodes pratiques notamment dans la fabrication et l'emploi d'explosifs [...] Par chance, ce plan restera en chantier. De nombreux chefs du **F.L.N./A.L.N.**, notamment **Slimane, Hoffmann, Chabou, Boumediene** – tandis que se profilent les pourparlers franco-algériens -, ne souhaitent pas faire subir à la population française les fardeaux d'une guerre qui doit bientôt s'achever par l'indépendance de leur pays » (**Faligot**, pages 186-187).*

La suite montra que la ligne dure l'emporta avec la mise en œuvre d'attentats contre des raffineries dans le sud de la France, contre le barrage de Malpasset et la poursuite de la guerre en Algérie (et en France).

Donnons ici un aperçu du livre de **Raymond Muelle** « 7 ans de guerre en France » (Éditions Grancher, octobre 1994) et de sa 4<sup>ème</sup> de couverture.



**Des responsables du *F.L.N.* ont déclaré, à juste titre, que leur guerre a été gagnée en France. Pourtant, les événements dont la métropole a été le théâtre pendant la guerre d'Algérie semblent avoir disparu de notre mémoire collective. Cependant, la période comprise entre 1955 et 1962 a été particulièrement sanglante, fertile en faits dramatiques dont les conséquences, loin d'être effacées, sont ramenées au jour avec insistance par l'actualité récente.**

**Porte ouverte à un terrorisme implacable, la France métropolitaine compta pour cette période, 6.000 Nord-Africains et 400 Français tués du fait du *F.L.N.* S'y ajoutent des milliers de blessés, des destructions et des sabotages considérables.**

(Le livre de *Raymond Muelle* ne parle pas de Malpasset)

Un autre livre parle incidemment de **Richard Christmann** : *Annette, une épopée d'Anne Weber*. Il s'agit des mémoires d'une résistante communiste, devenue « *porteuse de valise* » pour le compte du **F.L.N.**, qui livre quelques souvenirs de la période où, après son séjour en Tunisie, elle prend la nationalité algérienne.

Au ministère de la Santé, **Annette** doit s'occuper de tout ce qui est enseignement et recherche. « *Son* » ministre, c'est **Nekkache**, qu'elle a connu déjà de Tunisie. On l'avait chargé de l'assistance aux très nombreux blessés et malades de l'armée algérienne dite des frontières. Quand elle rencontre **Ben Bella** en retrouvant **Nekkache**, **Annette** a bien le sentiment que cet homme-là, un médecin qui passe pour soigner gratuitement certains patients, que cet homme-là n'est pas mauvais. D'ailleurs elle voit bien qu'il fait ce qu'il peut sans ménager sa peine pour arriver au résultat voulu : que tout le monde aille mieux. Il ne semble pas rechercher des honneurs ou l'argent. On dirait vraiment qu'il aspire à quelque chose qu'on appelle « *un monde meilleur* ». Ce qui implique, entre autres, que moins d'enfants meurent. Voilà son impression de l'homme. Et vraisemblablement elle ne sait pas, non, elle ne peut pas savoir qu'au moment de la deuxième guerre mondiale **Nekkache** a été recruté par les *services de renseignements allemands* en France, et que jusque dans les années cinquante, il est resté en relation avec **Richard Christmann** qui était à l'**Abwehr** pendant l'époque nazie et qui travaillait après la guerre comme agent pour le **B.N.D.**, *service de contre-espionnage ouest-allemand*. Si bien que, d'après tout ce que nous pouvons savoir maintenant et qu'**Anette** ignorait alors, **Adenauer** et donc la R.F.A. tout en fêtant ostensiblement la nouvelle amitié franco-allemande, soutenaient secrètement le **F.L.N.** et donc des gens considérés comme des terroristes par la France. (Pages 206/207)

Sur Internet, nous trouvons la reproduction des documents originaux que l'auteur du blog **Bab el Oued Story**, s'est procuré auprès de **M. Erich Schmidt-Eenboom**, lui-même l'un des principaux acteurs du documentaire d'**Arte** et co-auteur du livre sur **Richard Christmann**. Ces documents proviennent des archives des *Renseignements Généraux Est Allemands* (la « **STASI** »), des archives du *renseignement ouest allemand* (le **B.N.D.**) ainsi des tapuscrits des mémoires de l'agent **Richard Christmann** alias « **Markus** ». Ils ont servi de base au documentaire diffusée par **Arte**.

Ces documents sont la preuve incontestable, définitive, à l'appui des propos de **Richard Christmann**, relatant son rôle dans le projet de l'attentat de Malpasset.



Les deux photos qui suivent sont extraites du livre de *Jean-Paul Vieu*.

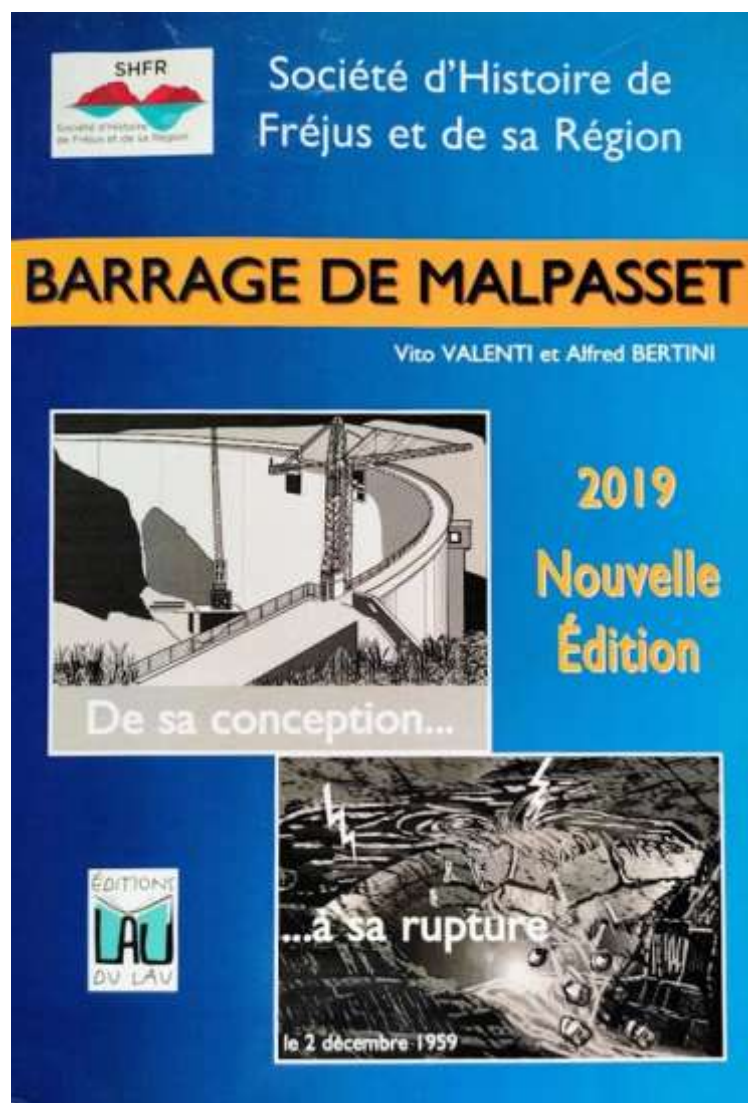
« *Souvenons-nous...* », barrage de Malpasset, 2 décembre 1959



Venons-en maintenant au livre de **Vito Valenti** et d'**Alfred Bertini**, **l'ouvrage de référence**, que j'avais enfin pu me procurer après sa réédition par les *Éditions du Lau* en 2019 : BARRAGE DE MALPASSET, *Société d'histoire de Fréjus et de sa région*.

Ce livre est la somme des documents et des expertises disponibles rassemblés en plus de deux ans de recherche par **Vito Valenti**, ingénieur hydraulicien, et **Alfred Bertini** administrateur territorial.

Mon travail se résume à des citations de cet ouvrage et à des commentaires destinés à souligner les points importants et mettre en exergue les incohérences des documents officiels. Ce que ne se sont pas permis les auteurs.



Comme nous le verrons, le scénario a été rendu possible par un enchaînement de facteurs où l'erreur humaine et la nature ont chacune joué leur rôle.

En voici les principaux chapitres, qui suivent un long historique du projet

## LES AVIS DU GÉOLOGUE

**Page 29.** L'étude géologique du site du barrage par le **Professeur Corroy** précise (dans le rapport du 13 novembre 1946) : « *Le bassin de retenue présente d'excellentes conditions géologiques au point de vue de son étanchéité* ».

**Page 31.** En conclusion, le **Professeur Corroy** recommande à nouveau une certaine prudence : « *Le barrage exigera des travaux d'étanchéité qui devront être pratiqués avec grand soin [...] La stabilité des versants d'appui étant définie, il est néanmoins utile d'examiner dès que possible par déroctage et petites galeries leur constitution interne. La roche saine sera donc repérée partout jusque dans le lit de la rivière pour éviter des surprises au moment de l'ancrage* ».

Et le géologue achève en indiquant qu'il préciserait sur le terrain la position de ces travaux de recherche de la roche saine, dès que ceux-ci auront été décidés.

Cette étude géologique a été reprise en novembre 1949. mais nous n'avons retrouvé aucune trace auprès des archives communales et départementales.

Il faut néanmoins savoir que l'implantation du barrage a été décalée de 200 mètres peu avant sa construction, sans aucun complément d'étude géologique semble-t-il. (**Valenti et Bertini**).

**Page 32.** Le cabinet **Coyne** et **Bellier**, avant de fixer l'emplacement du barrage, s'est mis en rapport avec le **Professeur Corroy** en octobre 1950 pour une visite des lieux. C'est la seule fois qu'un contact entre ces deux hommes s'est produit. En effet, le **Professeur Corroy** s'aperçut que le cabinet **Coyne** et **Bellier** acceptait ses suggestions mais n'en tenait qu'un compte relatif.

En définitive, c'est **Coyne** qui a décidé de l'emplacement du barrage. Il le choisit à 200 mètres en aval de celui préconisé par le **Professeur Corroy** à la fin novembre 1950. Consulté, le **Professeur Corroy** a donné un avis favorable à ce déplacement.

Le cabinet **Coyne** et **Bellier** fut officiellement chargé du projet du barrage de Malpasset. Un contrat lui confiait la mission d'aider le département dans cette construction. Qualifié d'assistant technique, **Coyne** faisait figure de spécialiste en cette matière depuis qu'il avait réalisé de nombreux barrages en France et à l'étranger. (**Valenti et Bertini**).

Parmi la centaine de barrages construits par **Coyne**, Malpasset était l'un des plus petits.

Le 4 juillet 1952, le préfet est autorisé à charger le service du Génie rural du contrôle et de la surveillance des travaux de construction du barrage pour le compte du département. (**Valenti et Bertini**).

**Page 33.** Ainsi, l'organisation d'études et de contrôles de la construction du barrage était mise en place. Seul problème : la mission de contrôle du géologue n'a pas été définie. (**Valenti et Bertini**)

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

**Page 33.** L'épaisseur de 1,50 mètres au sommet de l'édifice en faisait à l'époque le barrage le plus mince d'Europe !

**Page 40.** Les travaux commencent le 1<sup>er</sup> avril 1952. [...] Il était achevé [...] en octobre 1954.

Préalablement à la construction du barrage, le **Professeur Corroy** avait prévu des travaux de recherches géologiques en galeries. Or, un seul sondage carotté a été exécuté à l'emplacement du barrage. Il apparaît dès le début que le rôle du **Professeur Corroy** s'estompe. **Coyne** juge inutile de procéder au creusement de galeries de prospection et fait exécuter seulement deux galeries en 1951 et 1952.

Sur la possibilité d'un crédit de 27 millions de Francs prévu par le département pour exécuter ces travaux de recherche, il a estimé que pour ce genre de barrage, 8 millions de Francs suffiraient.

Le 9 décembre 1952, le *Génie Rural* faisait savoir au **Professeur Corroy** que l'exécution des fouilles donnait lieu à quelques mécomptes, la roche n'étant pas aussi compacte qu'il avait été prévu et lui demandait s'il voulait assister à la visite de **Coyne** qui devait avoir lieu le 17 décembre 1952. Le **Professeur Corroy** n'a pas assisté à cette réunion et, dès le début de 1953 a considéré que son rôle était terminé.

C'est dans ce cadre étonnant que vont se poursuivre, pendant deux ans, les travaux de construction du barrage. L'entreprise, en quelque sorte nantie de son expérience, fait ce qu'elle veut et juge inutile la collaboration du géologue. L'importance capitale de la qualité des appuis du barrage a ainsi été sous-estimée. (**Valenti et Bertini**).

*(C'est là une appréciation toute personnelle des auteurs en contradiction avec la suite. Le passage qui suit est fondamental car il montre les précautions qui ont*

*été prises par le constructeur pour palier à la mauvaise qualité de la roche d'appui rive gauche).*

**Page 41.** Par rapport aux quantités initialement prévues au marché, certains dépassements ont été justifiés par le *Génie Rural*. Ainsi il avait fallu approfondir les fouilles du socle du barrage de 4 mètres, y couler des bétons supplémentaires, tendre les arcs de la voûte pour augmenter leur poussée sous l'action de l'eau et y inclure des aciers pour éviter les risques de « *flambement* » des arcs supérieurs. Les fouilles de la rive gauche ont été approfondies de 8 à 10 mètres pour y installer une culée tenant sous le seul effet de son poids et épinglée par 2 tonnes d'acier. Toutes ces mesures se sont soldées par 10.000 m<sup>3</sup> de béton armé supplémentaires. (**Valenti et Bertini**) (*Mis en exergue par l'auteur*).

## LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

**Page 41.** La réception provisoire des travaux de construction du barrage a eu lieu les 9 février 1955 et 1<sup>er</sup> août 1956.

Il n'y aura pas de véritable réception définitive. En effet, le remplissage du barrage était très lent. Au début de l'année 1957, trois ans après l'achèvement des travaux, le plan d'eau se trouvait bloqué à + 85 mètres. Cette situation était de nature à créer quelques hésitations, et l'on savait que, pour des raisons administratives tenant à des terrains non expropriés en amont, on, ne pourrait pas le remplir de sitôt...

Le procès-verbal de réception définitive de l'ensemble des travaux fut enfin signé par le secrétaire général de la préfecture, le préfet étant absent. Il prenait en référence la visite du barrage du 1<sup>er</sup> février 1957 par la commission de l'hydraulique du *Conseil général* dont l'ordre du jour était : « *Visite du Conseil général avant réception définitive* ».

**Page 43.** Vers la mi-novembre 1959, le niveau de l'eau n'est encore qu'à 7 mètres au-dessous du niveau de la crête alors que les premiers suintements apparaissent sur la rive droite de l'ouvrage. Des pluies torrentielles s'abattent sans discontinuer sur tout le canton. Le premier remplissage, phase critique de la vie d'un barrage, s'effectue sans aucun contrôle possible. En atteignant le niveau normal de + 98,5 mètres, le lac accumule un volume de 47 millions de m<sup>3</sup>.

Le désastre se produit alors le soir du 2 décembre 1959 à 21 heures 11, quand l'eau du barrage atteint pour la première fois le haut de l'édifice à l'altitude de + 102 mètres ».

Le remplissage rapide des 4 derniers mètres en moins de 24 heures venait de provoquer un véritable effet de choc sur la structure du barrage.

Source : rapport de **J.B. Gaignebet**. La tragédie de Malpasset par **Donat Olivier**.

*(C'est là encore une affirmation gratuite ! Le barrage étant bien sûr conçu pour supporter son niveau d'eau maximum, il était muni d'un déversoir de sur-plein en partie haute.)*

## LA POLÉMIQUE

Quittons un instant l'ouvrage de **Valenti** et **Bertini** pour rappeler que la polémique autour du barrage de Malpasset est bien antérieure. En fait, les soupçons de malfaçons ont couru dans la population locale dès la construction de l'ouvrage. Déjà, le Maire de Fréjus répondait à un opposant qui s'était exprimé dans le **Nice-Matin** du 5 février 1957 (*c'est à dire deux ans avant le drame !*).

*« Jean de la Vanne, je crois bien deviner qui vous êtes ; pas un philanthrope, bien sûr, et vous ne devriez pas inspirer de pareils articles, et ils ne devraient pas les rédiger, ceux qui ont pour mission de renseigner les lecteurs ; or vous mentez, écrivant que la mise en eau, à la cote normale du barrage de Malpasset, n'a pas été ordonnée parce que la pression de l'eau risquerait d'avoir sur l'ouvrage de graves conséquences. ».* (Source : **Le Provençal** de février 1960 dans un dossier « L'Affaire Malpasset »).

Il s'agissait de litige sur le montant des expropriations des terrains en amont, par le propriétaire de la mine de **Spath Fluor** qui devait être noyée. Ce litige dura quatre ans et retarda d'autant la mise en eau complète du barrage.

Or, cette polémique intempestive qui aurait pu ne pas avoir de conséquence, allait inquiéter le public et miner sa confiance dans la solidité de l'ouvrage, Le retard de la mise en eau n'avait d'autres raisons que juridiques, mais ce fait allait dans le sens de la rumeur selon laquelle quelque chose n'allait pas dans la construction, ce qui allait préparer l'opinion à accepter la thèse de la fatalité de la rupture du barrage due à des causes naturelles.

## LA RUPTURE DU BARRAGE

**Page 63.** « Quelques instants plus tôt, le gardien **André Ferro**, ayant constaté que le niveau avait baissé de quelques centimètres, (suite à l'ouverture de la vanne) retourne vers sa maison située à 1.500 mètres en aval du barrage. Il n'échappe

que par miracle aux flots et racontera ultérieurement avoir entendu « comme le rugissement d'une bête fauve, puis deux coups sourds », il entend des craquements successifs et sent un souffle violent ouvrant portes et fenêtres ;

Une **grande lueur** est visible puis l'électricité s'éteint ».

L'auteur donne son interprétation « *le barrage est rompu en un instant ! L'immense arche de béton s'arrache du sol. Elle effectue une rotation sur sa base et détruit son encrage sur la rive gauche du Reyran. C'est sans doute l'origine du rugissement qu'a entendu **André Ferro** ».*

*(Pour moi qui ai vécu plusieurs plastiquages, je retrouve exactement le souvenir du bruit sourd produit par un attentat à l'explosif !)*

Le rapport des gendarmes y va aussi de son interprétation...

**Page 67.** « 21h30 : Le barrage de Malpasset, situé sur le Reyran, à 10 kilomètres à l'ouest de Fréjus, cède sous la pression des eaux... »

**Page 70.** « La veille on craignait la catastrophe.

*Dans les heures qui précèdent la catastrophe, certains bruits témoignaient d'une vive inquiétude de la part des riverains du barrage.*

*La veille, dans l'après-midi, des techniciens, accompagnés de personnalités locales ont effectué un contrôle afin de préciser si, véritablement, il y avait danger. Après s'être rendu le long du lit du Reyran pour constater les brèches et les inondations et avoir survolé en hélicoptère toute la région, **Monsieur Dufour**, ingénieur des Ponts et Chaussées, conclut à la nécessité de recréer la marge de sécurité dans le remplissage du barrage de Malpasset.*

*En effet, le barrage allant arriver au niveau de la surverse et n'ayant plus, par conséquent, sa réserve de sécurité susceptible, en cas de nouvel orage, d'assurer une retenue efficace, il s'avérait indispensable de recréer rapidement cette marge de sécurité. Après cette visite, on pouvait espérer que le pire serait évité ».*

*(L'ouverture de la vanne de vidange permettait de recréer la fonction de retenue de la crue du Reyran et non pas la sécurité du barrage)*

**Page 77.** Le 10 décembre 1959, **Louis-Eugène Joly**, l'ancien Maire de Fréjus, adresse un mémoire à **André Léotard**, le Maire de Fréjus au moment de la tragédie :

Des diverses hypothèses contradictoires ou complémentaires soumises à la *Commission d'Enquête*, un certain nombre sont techniquement invraisemblables, tels les coups de mine des chantiers voisins de l'autoroute et ceux nécessités à Font-Sante pour l'extraction du **Spath-Fluor** : une masse pareille et par définition relativement monolithique, ne se disloque pas à partir d'une explosion dont la portée souterraine reste toujours limitée par le « *ouatage* » du sol.

Pas davantage n'est très sérieuse l'hypothèse d'une onde de choc et d'un phénomène de succion résultant de l'ouverture des vannes de trop-plein ; s'il a existé, les effets n'en pouvaient qu'être limités et rester dans la marge habituelle de sécurité de l'utilisation des bétons et leur taux de rupture. D'ailleurs les vannes ont été apparemment ouvertes 4 heures avant la dislocation et l'on comprend mal qu'un tel « *coup de bélier* » se soit manifesté à retardement. L'idée d'une secousse sismique localisée est invraisemblable et même sans sismographe, le voisinage l'aurait perçue.

Enfin on ne peut guère envisager avec vraisemblance l'idée d'un attentat.

*(Au contraire, les révélations de l'émission d'Arte valident cette hypothèse qui fut donc évoquée à l'époque).*

**Page 78.** « *Quant à l'examen des restes « en escalier » qui intriguent certains techniciens qui y décèlent soit une malfaçon du travail des entreprises, soit encore de fréquentes interruptions de travaux à la reprise desquels le béton coulé se soudait mal au précédent, soit enfin à la nature et à la diversité des mélanges, je n'y vois rien, pour ma part, d'absolument insolite* ».

*(Nous si ! Cette rupture en escalier est plus cohérente avec le résultat d'une ou plusieurs fortes explosions qui feraient voler le barrage en éclats).*

## L'ALGÉRIE SOLIDAIRE

Dès l'annonce du drame qui a endeuillé Fréjus, des collectes furent immédiatement organisées tant à Alger que dans les autres villes d'Algérie (100 millions d'anciens Francs récoltés)

Par lettre du 11 décembre 1959, le Maire de Fréjus, répond :

*« Je suis profondément touché du parrainage que la ville d'Alger veut nous accorder et je pense être l'interprète de toute notre population en vous disant merci de tout mon cœur ». « Quelle leçon vous nous donnez ! Soyez*



*persuadé que nous considérons la France et l'Algérie comme une même patrie, comme une même terre, comme un mariage parfait où l'on s'unit pour le meilleur et pour le pire ».*

Étrange solidarité... Comme si les *pieds-noirs* confrontés à leurs propres angoisses sur leur avenir se sentaient d'une façon intuitive responsables et voulaient marquer leur solidarité aux victimes des malheurs qui frappaient Fréjus...

Nous remarquons que les auteurs, volontairement ou pas, relie le drame de Malpasset au contexte algérien...

### LES EXPERTISES ET ENQUÊTES

**Page 123.** Les experts ont déposé leur rapport le 10 février 1961 et émis trois hypothèses sur le mécanisme de la rupture, après avoir écarté toute influence des tirs de mine nécessités par la construction de l'autoroute voisine :

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le glissement préalable de la culée ;
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : la roche a cédé sous la pression exercée par la voûte ;
- 3<sup>ème</sup> hypothèse : l'action des sous-pressions de l'eau.

Il leur est apparu que le barrage n'aurait pas cédé s'il avait été édifié sur un sol d'assise résistant, suffisamment homogène et non faillé, et que la cause de la rupture réside nécessairement dans le sol de fondation qui était affecté de nombreuses failles remplies d'argile et de sable. Il aurait fallu préalablement faire des sondages, exécuter des galeries de recherches. On a construit sans avoir fait une étude systématique du sol de fondation.

Pour ces experts, il y a faute et responsabilité du fait de l'homme.

D'abord du constructeur qui, de son vivant, avait dit : « *le responsable c'est moi* ».

Ensuite de l'ingénieur du *Génie Rural*, en raison de son « *insouciance* ».

**Page 125.** Une contre-expertise fut ordonnée le 7 mai 1962. En octobre 1962, le rapport de contre-expertise aboutit à des conclusions sensiblement différentes : « *il n'aurait pas été possible de découvrir la fissure coupable qui présente d'ailleurs un caractère imprévisible... Il s'agit donc d'un piège préparé par la nature.* »

En conclusion, pour ces experts ayant mené des travaux plus fouillés, il y a eu des sous-pressions sous le barrage qui sont la cause de la rupture. Ce n'était la faute à personne, il y avait imprévisibilité. C'était un cas de force majeure.

*(Cette conclusion n'omet qu'une chose : de se poser les questions qui s'imposent au sujet du recul de la culée de deux mètres aussi peu naturel et vraisemblable que possible, et souligné par le rapport d'expert qui suit).*

## **RAPPORT D'EXPERTISE GÉOLOGIQUE DU PROFESSEUR MARCEL ROUBAULT**

### **Page 126.** Circonstances de la rupture

Pendant les semaines qui précédèrent, des pluies torrentielles ne cessèrent de tomber sur la région varoise ; à la station météorologique de Fréjus/Saint Raphaël, 490 mm d'eau furent enregistrés en deux semaines du 19 novembre au 2 décembre dont 128 mm pendant les dernières 24 heures.

Vers la mi-novembre, alors que le niveau de l'eau était à environ 7 mètres sous la crête, des suintements apparurent **sur la rive droite**. Ils s'accrochèrent rapidement au point de devenir de véritables sources au fur et à mesure de l'élévation du niveau qui approchait rapidement du sommet de l'ouvrage. C'était le premier remplissage, la phase la plus critique de la vie d'un barrage.

La situation devenait inquiétante. À la suite d'une conférence qui se tint sur les lieux mêmes et à laquelle participèrent les représentants des services du *Génie Rural* et des *Ponts et Chaussées*, le 2 décembre à 18 heures, ordre fut donné d'ouvrir la vanne de vidange.

Vers 21 heures 10, le niveau ayant baissé de quelques centimètres, le gardien rentre dans sa maison située à environ 1.500 m à l'aval du barrage, entend des craquements successifs, un souffle violent ouvre portes et fenêtres, **une grande lueur est visible** et l'électricité s'éteint. Le barrage s'est rompu en un instant.

### **Page 127.** Après la catastrophe, il est constaté :

- 1. Que la moitié rive gauche du barrage avait complètement disparu ; seule subsistait une partie de la culée. Les énormes blocs détachés furent transportés en aval à des distances considérables ;*
- 2. Que la partie rive droite avait résisté, mais le long et au pied amont de la muraille restante apparaissait une fissure béante montrant que cette muraille s'était décollée du rocher ;*

3. *Qu'à la place du barrage rive gauche disparu apparaissaient deux plans de fracture formant entre eux un angle dièdre témoignant ainsi de l'existence de deux accidents géologiques au-dessus desquels l'ouvrage avait été construit et qui n'avaient pas été observés lors de la construction ;*
4. *Que la culée rive gauche, seul vestige de cette partie de l'ouvrage, avait reculé d'environ 2 mètres ».*

**Page 128.** Une étude faite ultérieurement a tenté de démontrer que la cause du drame avait été l'existence de sous-pressions d'un type jusqu'alors inconnu sous les fondations d'un barrage-voûte.

*(En fait ce phénomène a provoqué le décollement de la base à droite du barrage, visible de nos jours du côté opposé à la rupture, mais ce décollement a pu être la conséquence de la vidange brutale du barrage consécutif à sa rupture).*

**Page 129.** L'absence d'étude géologique suffisante étant ainsi nettement établie, on ne peut pas dire au sens strict du terme que la catastrophe était prévisible à un moment déterminé, bien que le premier remplissage représente toujours pour un barrage une épreuve déterminante ; toute enquête faite, à échéance plus ou moins brève, elle était inévitable et c'est hélas ce qui s'est produit.

#### **NOTE DE CLAUDE MONNIES**

**Page 133.** Des blocs se retrouvent encore à 1.500 mètres en aval : noter la bonne qualité du béton encore fixé aux blocs arrachés.

Diverses causes telles que séisme, sabotage, tirs de mine autoroutiers ont été rejetées dans l'explication de cette rupture.

Cette dernière remarque se justifie par la très grande proximité de l'autoroute A8, qui était en construction en même temps que le barrage de Malpasset : l'autoroute avançait à travers la montagne, des explosifs étaient nécessairement présents sur ce chantier afin de faire sauter la roche tout au long du tracé, Il suffisait en somme de se servir dans ce chantier civil animé par des ouvriers majoritairement algériens où le **F.L.N.** pouvait facilement trouver des complicités. Quant aux blocs de béton retrouvés loin en aval, il est difficile de considérer qu'ils aient pu être éparpillés par le seul déferlement de l'eau. Là encore, ils ont sans doute été projetés à plus d'un kilomètre par une violente explosion.

## LE LIVRE BLANC DE MALPASSET

**Pages 134/135.** Douze ans après la catastrophe, les experts ont prononcé leur verdict.

(*Science et vie* n° 652 de janvier 1972).

On peut « *regretter* » qu'il n'y eut pas d'étude géologique d'ensemble au lieu d'implantation définitif du barrage. Les experts furent unanimes à reconnaître que le massif rocheux en cause se prêtait mal à la construction d'un barrage-voûte.

### LA RUPTURE EXPLIQUÉE EN 1985

**Page 137.** Ne pouvant soupçonner des propriétés particulières des roches de Malpasset, ingénieurs et géologues ne peuvent aujourd'hui être rendus responsables de la catastrophe...

Qui alors ? Difficile de répondre.

### LA CLÔTURE DU CONTENTIEUX

**Page 141.** Il est important de constater que tous les jugements intervenus ... ont innocenté complètement les constructeurs, aussi bien l'ingénieur **Coyne** que ses collaborateurs.

Malheureusement, l'ingénieur **Coyne** est décédé dans l'intervalle.

La mémoire de ce grand ingénieur, en tout point honorable et même remarquable, est donc lavée de tout soupçon.

Voici la conclusion de **Vito Valenti** et **Alfred Bertini**.

Tous les jugements intervenus sur la rupture du barrage de Malpasset :

- *Tribunal de Grande Instance de Draguignan*, jugement des 25 novembre 1964 et 17 novembre 1965 ;
- *Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*, arrêt du 26 avril 1966 ;
- *Tribunal Administratif de Nice*, jugement du 13 juin 1968 ;
- *Conseil d'État*, arrêt du 22 octobre 1971,

innocentement complètement les constructeurs, le *Conseil d'État* constatant même qu'aucune faute n'est établie à leur charge, ce qui implique l'absence de responsabilité.

Puisque la plus haute juridiction administrative française a statué en dernier ressort, il convient de respecter cette décision qui a été prise à la suite de conclusions déposées par deux collèges d'experts et d'une longue instruction, qui, de tribunal de l'ordre judiciaire en tribunal de l'ordre administratif, a duré près de 7 années, même si de nombreux Fréjussiens (surtout ceux qui ont souffert dans leur famille et dans leurs biens) peuvent continuer à se poser des questions.

La réticence des auteurs est perceptible, c'est à contre cœur qu'ils referment le dossier.

Citons la conclusion du livre hommage du photographe et journaliste *Jean-Paul Vieu* édité par le service patrimoine de la ville de Fréjus :

Barrage de MALPASSET 2 décembre 1959.

La plus grande catastrophe civile du XX<sup>ème</sup> siècle en France.

Dès lors, ingénieurs, scientifiques, techniciens, experts et contre-experts furent unanimement d'accord pour entériner cette conclusion : **la tragédie de Malpasset n'est la faute à personne !**

Une conclusion que la plus grande partie de la population fréjussienne avait implicitement faite sienne bien avant la justice et ce malgré les attermolements et les efforts déployés ici ou là pour faire toute la lumière sur ce drame.

Là encore, la réticence de l'auteur est sensible.

*(Rappelons que cet ouvrage ainsi que celui de **Vito Valenti** et **Alfred Bertini** ont été écrits longtemps avant la divulgation du contenu des archives des services secrets allemands lors de l'émission diffusée sur **Arte**, seule la réédition sans modification du livre de **Vito Valenti** et **Alfred Bertini** est postérieure).*

## Mes conclusions

L'hypothèse de l'attentat par explosif avancée par l'émission d'*Arte* balaye toutes les faiblesses des expertises diverses. Soulignons l'éclair lumineux avant le bruit sourd, la rupture en escalier, le recul de la culée de 2 mètres, la projection à grande distance d'énormes blocs de béton éloignés les uns des autres.

De plus, la présence à proximité d'un dépôt explosifs utilisés sur le chantier de l'autoroute pouvait grandement simplifier la logistique d'une action terroriste ; ces explosifs étant disponibles en grande quantité (à portée de la main, si j'ose dire), dans ce chantier animé principalement par des Algériens.

Malpasset est un attentat qui a trop bien fonctionné, il a dépassé les intentions de ses auteurs : il ne peut plus être revendiqué dans la logique des terroristes, sa revendication risquant d'avoir l'effet contraire à celui escompté, un sursaut de colère de tout un peuple, (non désiré ni par le *F.L.N.*, ni par le gouvernement français). Cet attentat pratiqué pour peser sur les négociations de paix en cours, risquait au contraire d'amplifier l'engagement de la France dans la guerre.

Le gouvernement allemand aurait-il dû avertir les autorités françaises ? Ce ne fut pas la décision prise (Le bilan humain était imprévisible), en outre, il lui aurait été difficile d'expliquer comment cette information était parvenue entre les mains de l'agent du *B.N.D.* sans avouer l'implication de son service dans l'aide au *F.L.N.*

Peut-être le souvenir du raid allié pendant la deuxième guerre mondiale sur les barrages de la Ruhr a-t-il aussi joué...

La dissimulation de ce crime est avant tout une faute politique.

Les experts et la Justice n'ont pas le beau rôle.

Le droit des victimes à la vérité est toujours ignoré après plus de soixante années.

Nous continuons de payer collectivement les conséquences de l'impunité dont ont bénéficié les terroristes auteurs de l'attentat et le terrorisme en tant que moyen d'action politique.

**Thierry Cazon**